



Annexe 6 : Obligations en matière de suivi des données relatives aux bénéficiaires/participants

La collecte de ces données est une obligation réglementaire. Les obligations de suivi des réalisations et résultats des opérations financées par les fonds européens et de leurs participants et entités bénéficiaires ont été renforcées. Ce suivi s'inscrit dans une logique de pilotage des programmes par les résultats, quantifiables à travers des **indicateurs** associés à chaque objectif spécifique du POR. Ces indicateurs ont pour finalités de **rendre compte de la mise en œuvre des actions** (indicateurs de réalisation) et de **leur impact sur les participants** (indicateurs de résultats).

Les travaux d'évaluation menés par la Région seront concentrés sur la mesure de l'efficacité et de l'impact des fonds européens structurels et d'investissement.

En tant que porteur de projet, vous vous engagez à communiquer à la Région Île-de-France les éléments suivants, concernant l'évaluation et le suivi de votre action :

- **lors du dépôt de votre dossier sur la plateforme E-Synergie** accessible via le site web de la Région dédié aux financements européens : <http://europeidf.fr>. **Vous êtes tenu de :**
 - **saisir sur la plateforme E-Synergie** : les valeurs prévisionnelles des indicateurs principaux correspondant à l'appel à projets (Cf. annexe 6a, se référer à l'onglet de référence de l'objectif spécifique (OS) de rattachement de votre action).

Les indicateurs de réalisation prévisionnels à renseigner au dépôt sont les suivants :

Fonds	Axe prioritaire	Objectif spécifique	Code	Intitulé
FSE	3	4	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés
FSE	5	7	RES06	Nombre de participants accompagnés
FSE	9	15	RES08	Nombre de jeunes de 16-25 ans sans emploi, ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

- **Une fois que votre dossier est déposé, vous êtes tenu de saisir sur la Plateforme Viziaprog « Suivi des Participants » les données (Cf. Annexe 6a : Liste des indicateurs) concernant les participants dès le début de l'opération.** Vous recevrez un code d'accès à cette plateforme ainsi qu'un manuel d'utilisation, la transmission de ce code d'accès ne vaut pas acceptation de votre demande de financement. Dans le cas où votre demande de financement recevrait un avis défavorable, les données concernant vos participants seront supprimées définitivement de la Plateforme Viziaprog SDP.

La Région s'engage à ne pas consulter ces données tant que votre opération n'a pas reçu un avis favorable.

La liste des informations à collecter sur les bénéficiaires sont inclus dans l'annexe 6a du présent appel à projet. Les questionnaires d'entrée et de sortie (Cf. Annexe 7) sont à disposition des porteurs pour recueillir les données.



- **Lors de chaque demande de paiement** (acompte ou solde), **vous êtes tenu de :**
 - Renseigner l'ensemble des valeurs réalisées de tous les indicateurs (cf. annexe 6a en fonction de l'objectif spécifique rattaché à votre action). En l'absence de saisie des indicateurs réalisés, le paiement de la subvention ne pourra être versé ;
 - Transmettre à la Région la liste exhaustive des participants et les informations les concernant à l'entrée et à la sortie de l'opération (cf. questionnaire entrée/sortie en annexe 4), que vous aurez saisies sur la Plateforme Viziaprog « Suivi des Participants ». Ces informations représentent une pièce obligatoire pour la demande de versement du solde de la subvention ;

La non-communication de ces éléments sera susceptible d'entraîner le non-versement du solde et le reversement des acomptes.

L'intégralité des indicateurs et les modalités de renseignement par les porteurs de projets sont renseignées dans **l'annexe 6a (Liste des indicateurs)**. Veuillez-vous référer à l'onglet relatif à l'objectif spécifique rattaché à votre projet. Il est porté à l'attention des porteurs de projets qu'ils doivent impérativement informer les participants de leurs droits en matière d'informatique et libertés :

Vous participez à une action cofinancée par le **Fonds social européen sur la période 2014-2020**. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale ; elles contribueront aussi à la mesure de l'impact des programmes.

Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi et à l'évaluation du programme régional FSE d'Ile de France et du Bassin de la Seine. Le traitement de données est mis en œuvre par la région Ile-de-France, Direction des affaires européennes - 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen, qui en est le responsable de traitement.

Vous disposez, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016-679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée par la loi 2018-493 du 26 juin 2018 des droits suivants : droit d'accès à vos données personnelles et de rectification de celles-ci.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse électronique : donnees-personnelles@iledefrance.fr

Les données seront conservées trois ans à partir du dernier paiement de FSE réalisé par la Commission européenne à la Région puis dix ans pour répondre aux obligations de contrôle.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le délégué à la protection des données pour ce traitement, M. Manuel BEGUIER, par courriel à l'adresse suivante : dpo@iledefrance.fr ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous a fait remplir ce questionnaire.

Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre / ne sait pas ». Afin de saisir ces informations, la Région met en à disposition l'outil Viziaprog « Suivi des Participants ».

Vous êtes invité à consulter le kit de collecte des données disponible sur le site internet rubrique ressource (<http://www.europeidf.fr/kit-collecte-donnees>).

Il disposera des informations concernant :

- les obligations de collecte des données ;
- les définitions communes des indicateurs ;
- une foire aux questions ;
- les cas particuliers de comptabilisation des participants FSE.